

Que dit la fameuse étude ?

L'étude de faisabilité du fusionnement des 3 communes de Château l'Evêque, Chancelade et La Chapelle Gonaguet vient de sortir !

Elle a été présentée aux élus, à Chancelade, le 20 juin dernier.

Rien de nouveau sous le soleil chapelais : elle confirme une grande disparité entre notre commune et la commune de Chancelade, un lissage largement favorable aux Chanceladais mais très défavorable aux Gonaguetois et une prévision du budget de l'éventuelle Nouvelle Commune en demi-teinte : favorable dans un premier temps, moins favorable à moyen-terme.

L'étude, qui a coûté 1000€ pour notre commune (coût total : 30 000€ ? à vérifier), portait sur la Nouvelle Commune, résultant de la fusion des 3 communes, dont la nôtre. Elle n'étudiait pas notre cas particulier. Son objectif était de vérifier que la fusion était viable pour la Nouvelle Commune. Ce qui est, bien sûr, le cas, mais à quel prix pour La Chapelle...

Vu sous cet angle, l'étude montre que la fusion est favorable au budget de la Nouvelle Commune à court terme (3 ans) mais elle pointe également un doute sur le moyen terme (6 ans) : elle souligne le passage de la CAF de 18,47% en 2019 à 10,76% en 2024 et une érosion de sa capacité de désendettement qui passe de 3,14 ans en 2019 à 5,79 ans en 2024.

- CAF : Capacité d'Auto-Financement. Cela représente, en gros, le solde du budget de fonctionnement une fois enlevées les dépenses sur l'année, y compris les intérêts de tous les emprunts. En 2017, la CAF de La Chapelle se montait à...25,35% (quand elle ne s'élevait qu'à hauteur de 12,70% pour Chancelade)
- Capacité de désendettement. Cela représente le nombre d'années nécessaire au remboursement de toute la dette si la commune n'en contractait aucune autre. En 2017, cette capacité, pour notre commune, n'était que de...1,28 année (quand elle s'élève à 6,69 années pour Chancelade)

La disparité entre notre petite commune rurale et la commune urbaine de Chancelade est très importante. Elle le serait beaucoup moins avec des communes comme Biras, Mensignac ou Annesse-et-Beaulieu.

Le plus parlant est de représenter cette disparité en un tableau :

	<i>La Chapelle Gonaguet</i>	Chancelade
population	1073	4328
superficie (en km ²)	19,11	16,20
densité (habitants / km ²)	56,3	266,7
CAF	25,35%	12,70%
capacité de désendettement (en années)	1,28	6,69
budget de fonctionnement en 2015	environ 700 000 €	plus de 4 000 000 €
dette par habitant (en euros)	environ 250 € à vérifier	650,92 €
taux (impôts fonciers bâti)	18,75%	31,70%
taux (impôts fonciers non-bâti)	76,03%	127,31%
Poids financier de la commune dans la Nouvelle Commune	9%	71%

Ce simple tableau en dit plus long qu'une grande dissertation : nous pouvons affirmer à nouveau que, s'il y a un intérêt du projet de fusion pour Chancelade et les Chanceladais, La Chapelle Gonaguet et les Gonaguetois que nous sommes n'ont aucun intérêt à entrer dans ce projet.